

REGLEMENT INTERIEUR

1 – ORGANISATION

Le siège de l'Association est situé : 18 rue Carboneil 66740 LAROQUE DES ALBERES

Le correspondant l'Association : **Mme Marie-Adeline PONS**

Le bureau directeur :

- ❖ La présidente : **Mme Valérie LLAUGE**
- ❖ La vice-présidente : **Sophie GIMENO-CID**
- ❖ La secrétaire générale : **Mme Marie-Adeline PONS**
- ❖ Le trésorier : **M. Hugo PONS**
- ❖ La responsable technique et sportive : **Mme Laurence IMBERT**

2- ELECTION

Le bureau Directeur est élu par le comité de direction qui est lui-même élu par l'Assemblée Générale.

Pour postuler en tant que membres, il faut être licencié de l'Association depuis au moins 1 mois.

Pour postuler au bureau directeur, il faut être membre du comité de direction depuis au moins un an.

Conformément aux statuts de la fédération de Gymnastique, les élections se feront tous les 4 ans.

3 – FONCTIONNEMENT

L'Association est fermée pendant les vacances scolaires sauf sous forme de séjours et de stages multi activités ou à la demande des professeurs pour des projets ponctuels (spectacles, compétitions...)

4 – COTISATIONS

Un droit d'entrée ou de licence sera demandé à tous les licenciés à leur inscription. Son montant est laissé à l'approbation du comité de direction.

Toute cotisation versée pour la pratique d'une discipline est due pour l'année (possibilité de plusieurs mensualités). Un tarif dégressif à partir du 2ème licencié sera instauré.

La cotisation devra être réglée dès l'inscription (si paiement en plusieurs mensualités, tous les chèques seront remis à l'inscription).

Le tarif de la cotisation sera différent suivant la discipline pratiquée.

En cas de maladie (et sur présentation d'un certificat médical) qui conduirait à la démission de l'adhérent, le remboursement de la cotisation pourrait être envisagé après une retenue des frais de licence ou du droit d'entrée et du montant mensuel des séances déjà effectuées.

5 – ACTIVITES

L'Association ALBERA GYM / SOFT EFFORT comprend différentes disciplines : gymnastique sportive, Pilates, stretching...

Les séances sont établies en fonction de la disponibilité des différentes salles qui sont mises à notre disposition par les communes.

Les séances sont exclusivement réservées aux membres de la section qui se sont acquittés de leur droit d'entrée ou frais de licence et cotisation.

Les parents ne sont pas acceptés dans la salle pendant les cours avec des enfants.

Les parents ne souhaitant pas que leur enfant participe aux différentes représentations et/ou que la section applique les règles des premiers secours, devront établir une décharge dûment signée spécifiant leurs desideratas.

Tout jeune indiscipliné ou perturbateur sera radié après que les parents en aient été avisés. Les absences devront faire l'objet d'un avis auprès des responsables.

Les parents sont tenus d'assurer le transport avant et après les séances en respectant les horaires prévus.

L'Association décline toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir hors des limites des installations sportives et hors des heures de cours.

Pendant les heures de cours, le pratiquant mineur devant s'absenter avant la fin du cours devra être muni d'une autorisation écrite des parents.

6 – DEPLACEMENTS

Les déplacements pour les stages ou compétitions ne sont pas pris en compte par l'Association.

Si un déplacement collectif est organisé par l'Association, une participation financière sera demandée aux parents.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :